

# AGENTS RESTRUCTURÉS REMETTRE DE L'HUMAIN

LE COMITÉ DE SUIVI DE L'ACCORD DU 4 AVRIL 2022 S'EST RÉUNI CE MERCREDI 31 MAI. LES SYNDICATS SIGNATAIRES, CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, UNSA, CGC CONTINUENT DE SE BATTRE PIED À PIED POUR QUE LES AGENTS RESTRUCTURÉS SOIENT RECONNUS ET OBTIENNENT DE NOUVEAUX DROITS.

## L'ENJEU DE LA RECONNAISSANCE

En premier lieu la DG a souhaité rappeler le cadre d'accompagnement RH de la réforme du Transfert de la mission fiscale ([ici](#)). Nous lui avons rappelé que le système d'accompagnement actuel n'a pas fait l'objet d'un accord et que la difficulté majeure repose dans la notion trop floue « d'agents restructurés », ce que la CFDT dénonce depuis plus d'un an.

En effet, pour être considéré comme restructuré il faut :

- Travailler dans une structure reprise à l'arrêté désignant les restructurations de la DGDDI
- Être substantiellement impacté, c'est-à-dire avoir une évolution significative de ses conditions de travail, impliquant une mobilité géographique et/ou fonctionnelle.
- Ou ne pas être substantiellement impacté mais permettre le reclassement localement d'un collègue qui lui l'est.

Finalement, avec des notions aussi floues et aléatoires, on se rend compte que selon les Directions, la soupe n'a pas le même goût. Cf notre tract ([ici](#)).

Pour la CFDT il faut remettre « l'église au centre du village », nous avons demandé à la Directrice Générale de **recadrer le travail de ses DI** qui semblent totalement hors de contrôle et qui là, retirent d'autorité des bureaux du périmètre de l'arrêté, qui là, modifient volontairement les « enquêtes temps ».

En réponse, la DG confirme le besoin de stabiliser la liste des agents restructurés et elle s'engage à la présenter aux organisations syndicales afin que celles-ci puissent y apporter des demandes de corrections. La Directrice Générale est-elle sincère dans sa volonté d'harmoniser et de corriger ? Rien n'est moins sûr ! Nos doutes et nos inquiétudes perdurent, mais le combat doit être mené.

**En conséquence, nous invitons tous les agents qui estiment être exclus des mesures de réorganisation à nous contacter afin de pouvoir nous permettre de défendre leur dossier au niveau central ([cfdt-douane@douane.finances.gouv.fr](mailto:cfdt-douane@douane.finances.gouv.fr)).**

## L'AVENIR DES PETITES STRUCTURES

La Directrice Générale à Bayonne avait déjà fait naître de vives inquiétudes concernant la pérennité des services « de petite taille » qu'elle fixe à 5 personnes ! Elle a réitéré ce propos au cours de ce comité de suivi tout en affirmant que son but n'était pas de tous les fermer mais de donner de la lisibilité sur leur avenir en statuant définitivement sur leur fermeture ou leur pérennité.

Pour la CFDT il est **hors de question d'affaiblir encore un peu plus le maillage douanier**. Prenons plutôt notre ministre au mot, celui-ci se reprend dans la presse pour valoriser un renfort à venir de la politique de contrôle du ministère, or on ne peut faire du contrôle qu'en proximité, il faut donc **pérenniser nos petites structures** qui pour la majorité d'entre elles sont isolées au sein d'un département et qui ont toutes leur place, notamment sur des notions CI / Viti / Dédouanement.

Il nous faut aussi avoir une **politique dynamique de contrôle dans tous les domaines que l'administration a sciemment abandonnée**.

## RECLASSEMENT SUR LE SITE DU SND2R

A Metz, le mur se rapproche à vitesse grand V.

Le nombre d'agents restructurés est évalué à 54 et il est évident que les structures douane locales ne pourront pas absorber tout le monde d'autant plus que l'immense majorité des collègues concernés ont leur centre d'intérêt à Metz et dans les environs.

A ce stade, la DG compte :

- Sur 10 départs à la retraite ! A-t-elle bien conscience que la réforme en cours va annihiler cet espoir...
- Elle compte aussi sur les capacités d'accueil de la DGFIIP et des services de la préfecture ! Ils ne seront cependant pas suffisants !
- Elle cherche toujours des missions de l'Île-de-France ou de la DG à transférer ! Mais sur ce point sa réflexion ne semble pas aboutie.

Bref, **on n'avance pas** ! Les agents de Metz attendent depuis trop longtemps que la DG se décide sur une activité de substitution.

La CFDT a là aussi fait une proposition : Nous suggérons d'**affecter à Metz une unité chargée du ciblage et de l'identification de la fraude sur Internet**. Cette mission est porteuse, répond au vœu exprimé par le ministre et ne nécessite pas une formation coûteuse.

Finalement, une seule certitude, les agents du SND2R seront rapidement consultés pour qu'ils puissent faire connaître leur projet professionnel et géographique.

La CFDT exige **plus de lisibilité sur l'avenir et de vraies garanties**.

## PRIME POUR LES AGENTS POLY-RESTRUCTURÉS

L'accord du 4 avril 2022 prévoit la mobilisation d'une enveloppe de 500.000 euros pour compléter le dispositif d'accompagnement des restructurations et notamment pour compenser le choc professionnel que représente le fait d'être plusieurs fois restructuré. Cette enveloppe viendra financer une prime appelée prime d'adaptabilité.

À ce stade la DG a identifié 130 agents qui ont été à la fois restructurés dans le cadre du PSD et du transfert des missions fiscales. Ce chiffre qui induirait une prime de 4000 euros par agent nous semble sous-évalué dans le nombre de bénéficiaires potentiels. Il engage surtout l'Administration à ne pas dévoyer le processus de reconnaissance des agents restructurés dans le cadre du transfert des missions fiscales (cf. 1ère partie de ce tract).

**À suivre, mais le projet reste de mettre en paiement à compter de 2024.**

**Les mesures indemnitaires liées à cet accord et l'augmentation des taux de promotions sont aujourd'hui derrière nous.**

**Il convient d'ailleurs de remettre la pression sur le métier et notamment sur le plan Indiciaire.**

**Il en est de même pour l'augmentation des taux de promotion qui sont reconduits pour 2023 et dont nous demandons la pérennité définitive.**

**Il faut donc maintenant jouer franc-jeu et ne pas avancer masquer, jouer « petit bras » ou pire tricher, comme certains semblent déjà le faire dans l'identification des agents restructurés.**

**L'enjeu est important car le statut restructuré garantit dans un premier temps une réaffectation en proximité et le cas échéant quand cela est impossible le droit à la prime de restructuration en cas de mobilité géographique contrainte, à la prime de formation (IAMF) en cas de mobilité fonctionnelle et/ou géographique et pour certains la prime d'adaptabilité.**

**Il semble qu'il y ait de la friture sur la ligne entre la Directrice Générale et les DI. Il est temps de remettre de l'ordre ou sinon il faudra mettre le feu.**